

REVUE DE PRESSE



14/10/2025



FONCTION PUBLIQUE

DÉPÊCHE - Lundi 13 octobre 2025 - 18:32

Fonction publique: FO regrette l'absence d'un ministère de plein exercice

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #ministères #syndicats #ressources humaines #fonction publique #hôpital #collectivités territoriales #Bercy #complémentaires #gouvernement

PARIS, 13 octobre 2025 (APMnews) - Les élus de Force ouvrière ont regretté que le nouveau gouvernement ne comporte pas de ministre de plein exercice, lundi, lors d'une conférence de presse.

La présidence de la République a annoncé dimanche soir dans un communiqué la composition du deuxième gouvernement dirigé par Sébastien Lecornu, au sein duquel le député David Amiel (Ensemble pour la République, Paris) est nommé ministre délégué chargé de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (cf [dépêche du 12/10/2025 à 23:26](#) et [dépêche du 12/10/2025 à 23:27](#)).

David Amiel est placé sous l'autorité d'Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics.

Dans l'organigramme de l'éphémère premier gouvernement Lecornu, Naïma Moutchou, députée Horizons du Val-d'Oise, était ministre de la transformation et de la fonction publiques, de l'intelligence artificielle et du numérique (cf [dépêche du 05/10/2025 à 20:49](#)).

Pour Force ouvrière, l'absence de ministre de la fonction publique de plein exercice signifie que "tout sera sous Bercy", selon les mots de Frédéric Souillot, secrétaire général du syndicat.

"Comment arriver au dégel du point d'indice si la fonction publique est vue comme un coût, notamment l'hôpital?", a-t-il interrogé.

Christian Grolier, secrétaire général de FO fonction publique, a fait valoir que, selon les orientations présentées par l'ancien premier ministre François Bayrou en juillet, possiblement reprises dans le futur projet de loi de finances (PLF) 2026, les agents publics pourraient connaître une troisième "année blanche" consécutive concernant l'évolution du point d'indice, le remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur trois, et des mesures drastiques pour réduire de 5 ou 6 milliards d'euros les dépenses des opérateurs de l'Etat (cf [dépêche du 16/07/2025 à 10:27](#)).

Didier Birig, secrétaire général de FO santé, a souligné que la protection sociale complémentaire (PSC), censée s'appliquer à compter de 2026, attendrait sans doute 2028, et a prôné l'idée alternative d'une prise en charge "100% Sécu", qui serait "plus simple" et "moins chère à mettre en œuvre", notamment concernant les frais de gestion.

Ils ont par ailleurs rappelé leur demande de rétablir la prise en charge à 100% des arrêts maladie des agentes publiques enceintes.

Interrogés sur leur appréciation de la nomination de David Amiel, les responsables de FO ont répondu que la personnalité du ministre n'importait pas tant que ses marges de manœuvre qui, dans un contexte budgétaire contraint et sous l'autorité directe de Bercy, seraient probablement minces.

Christian Grolier a toutefois relaté que le nouveau ministre leur avait dès ce matin exprimé son attachement au dialogue social et sa volonté de rencontrer les syndicats prochainement.

"Laurent Marcangeli [ministre chargé de la fonction publique dans le gouvernement de François Bayrou] n'était pas un adepte du dialogue social", ont-ils estimé, et son prédécesseur Guillaume Kasbarian, dans le gouvernement Barnier (2024), encore moins.

"Avec Stanislas Guerini [2022-2024], il y avait un vrai dialogue social, mais il n'avait pas de marge de manœuvre budgétaire", ont-ils déploré.

Outre les questions des rémunérations et des carrières, il existe pourtant des marges de négociation sur des sujets qui n'impliquent pas de dépenses supplémentaires, ont-ils souligné, comme le rétablissement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des attributions des commissions administratives paritaires (CAP) antérieures à la réforme de 2019 (cf [dépêche du 08/06/2022 à 16:04](#)) relatives à la mobilité, l'avancement et la promotion.

bd/nc/APMnews

[BRD5T42UCG]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2025 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=428622&idmail=.O.vrMVZv5jvCqE0uGjh8cyRfU6c7wfBpQKWBnzn3zp7XDPFGol2aUGtjN8w5Han6nGKLIE3WVrjwhx7peyk59l0q731WoFgykQuP8G7p1U0wrlaT3NEVmolVj9aMELXt13d4JRk8jCiH9V-EF7rlXp3WjRWkTPLMbb3iEqeAx2Q8qmGIHHUelwQS_ZdO9qrrCCnUBqC3wzMQYL-fuZmZ8_oZ0xQxtTZPAZ9CajwJFUI43XloW1ncbbcr5NTZNRDn9EeRhZShJNWXTBjBplJE0g..&usid=99777

La fonction publique retourne dans le giron de Bercy

David Amiel a été nommé le 12 octobre 2025 ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État auprès de la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, dans le second gouvernement de Sébastien Lecornu. Le ministère de la Fonction publique n'est donc plus un ministère de plein exercice et dépend de Bercy, ce qui confirme la volonté du Premier ministre, déjà affirmée depuis sa nomination, de contrôler le fonctionnement et les dépenses des administrations. Cette orientation, déjà éprouvée par le passé, n'est pas du goût de tous les syndicats.



"Mettre la fonction sous l'autorité de Bercy c'est clairement indiquer" qu'elle "servira à payer la dette du pays", s'alarme Solidaires. Wikimedia - Fred Romero

Depuis le départ de Stanislas Guerini après les élections législatives anticipées de juin 2024, le portefeuille de la fonction publique ne cesse d'être ballotté d'un ministre à l'autre et de voir son périmètre reconfiguré au gré des remaniements ministériels.

Après un ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique en septembre 2024, un ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification trois mois plus tard, puis une ministre de Transformation et de la Fonction publiques, de l'Intelligence artificielle et du Numérique le 5 octobre (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738589-naima-moutchou-est-nommee-ministre-de-la-transformation-et-de-la-fonction-publiques-de-lia-et-du-numerique/>)), les agents publics se sont réveillés ce lundi 13 octobre avec un nouveau ministre, David Amiel, chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738992-david-amiel-nomme-ministre-delegue-charge-de-la-fonction-publique-et-de-la-reforme-de-letat-dans-le-gouvernement-lecornu-ii/>)) au sein du gouvernement Lecornu II.

Les précédents

Au-delà de cet intitulé associant Fonction publique et Réforme de l'État, très usité à partir des années 1990, l'évolution la plus notable du portefeuille de David Amiel est la perte du caractère de plein exercice et son rattachement à Bercy. En écho, Amélie de Montchalin se voit adjoindre aux Comptes publics l'Action publique, comme cela avait été le cas dans le

premier gouvernement d'Édouard Philippe, au tout début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. À l'époque, la fonction publique s'était retrouvée diluée dans le ministère de l'Action et des Comptes publics, alors confié à Gérard Darmanin, avant qu'Olivier Dussopt, nommé secrétaire d'État à ses côtés cinq mois plus tard (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/575946-olivier-dussopt-nomme-secretaire-detat-aupres-du-ministre-de-laction-et-des-comptes-publics>)), ne reprenne ce secteur.

Le rattachement de la fonction publique à Bercy, qui a été une constante durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, marqué par la RGPP (Révision générale des politiques publiques) et les suppressions de poste de fonctionnaires, n'est jamais bien vécu par les représentants des agents publics. De fait, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la fonction publique a fait soit l'objet d'un secrétariat d'État rattaché à Bercy, soit a été intégrée dans le ministère du Budget, alors confié à Éric Woerth (hormis pendant les quelques mois durant lesquelles elle "suivi" ce dernier au ministère du Travail). Seule exception, de 2011 à 2012, période durant laquelle François Sauvadet a été ministre de la Fonction publique de plein exercice.

Pour un "État efficace"

Le retour de la fonction publique dans le giron de Bercy illustre la volonté du gouvernement de garder la main sur le fonctionnement et, surtout, les dépenses des administrations – en particulier celles de l'État – à l'heure où le principal objectif reste de réduire les dépenses publiques pour atteindre un déficit public compris entre 4,7 % et 5 % du PIB en 2026, contre 5,4 % attendus cette année (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738769-le-premier-ministre-souligne-la-volonte-des-forces-politiques-davoir-un-budget-avant-le-31-decembre-2025>)). Par ailleurs, la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, connaît bien le sujet pour avoir été ministre de la Transformation et de la Fonction publique de 2020 à 2022 (elle avait alors obtenu un périmètre élargi

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/631827-des-attributions-elargies-pour-amelie-de-montchalin-au-ministere-de-la-transformation-et-de-la-fonction-publiques>) et l'autorité sur la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique), la DITP (Direction interministérielle de la transformation publique), la Dinum (Direction interministérielle du numérique) et le Cisirh (Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines)).

Depuis son arrivée à Matignon, le 26 septembre, Sébastien Lecornu a annoncé vouloir réduire le train de vie de l'État de six milliards d'euros pour 2026 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738165-sebastien-lecornu-livre-un-cadre-a-minima-pour-le-budget-2026-pour-lequel-il-repart-dune-feuille-blanche>)) – sans pour autant reprendre les suppressions de poste de fonctionnaires prévus par son prédécesseur François Bayrou – et multiplié les annonces dans cette direction, souhaitant rendre l'État "exemplaire" et "efficace" en matière de dépenses publiques. Une orientation concrétisée par la suppression de treize délégations interministérielles et la mise en place d'une mission "État efficace" suivie rapidement de l'annonce du gel des moyens de fonctionnement des services de Matignon (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738229-le-premier-ministre-gele-les-moyens-de-fonctionnement-de-ses-services-pour-2026>)) et la réduction des dépenses de communication de l'État en 2025 et 2026 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738941-matignon-precise-les-modalites-de-reduction-des-depenses-de-communication-de-letat-pour-2025-et-2026>)). La présentation du projet de loi de finance mardi 14 octobre en conseil des ministres permettra de lever le voile sur les derniers arbitrages budgétaires.

Un rattachement à Bercy qui inquiète les syndicats

Mais d'ores et déjà, certaines organisations syndicales s'inquiètent de la configuration actuelle. Le nouveau ministre a toutefois pris soin de les contacter dès ce lundi 13 octobre afin de leur rappeler son attachement au dialogue social. Il devrait par ailleurs lancer prochainement un cycle d'échanges bilatéraux. Tour d'horizon des réactions de plusieurs représentants syndicaux.

CGT

Pour le secrétaire général de l'UFSE-CGT, "le nouveau ministre ne dispose pas plus de légitimité démocratique que ses prédécesseurs". Il juge l'architecture du nouveau gouvernement "inacceptable dès lors que les agents publics ne disposent plus d'un ministère et d'un ministre de plein exercice" et estime qu'elle confirme, avec la nomination d'Amélie de Montchalin à l'Action publique et aux Comptes publics, "son intention de placer la fonction publique sous les coups et l'austérité budgétaires". "Nous prendrons le temps d'analyser les décrets d'attribution des ministres mais à l'évidence il est demandé au ministre de poursuivre et probablement d'engager une nouvelle séquence régressive de la réforme de l'État", ajoute-t-il estimant nécessaire "de poursuivre la mobilisation inédite engagée ces dernières semaines pour que des réponses soient apportées aux revendications des agents publics : le financement des services publics et de la fonction publique, la reconstruction d'un droit au départ à la retraite à 60 ans, l'augmentation des traitements et des salaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes".

FO

En mettant la fonction publique aux mains d'un ministre délégué, le Premier ministre fait de nouveau le choix "d'affaiblir la fonction publique", selon la FGF-FO. Son secrétaire général Christian Grolier déplore, lors d'une conférence de presse organisée ce 13 octobre, un rattachement à Bercy dans un contexte budgétaire tendu : "Les ministres se parent de beaux discours, pendant la pandémie on applaudit les hospitaliers, quand il y a un attentat on applaudit les forces de l'ordre, mais dès que c'est terminé, on tape sur les agents publics". "On en a marre des verbiages des politiques qui ne font rien en pratique", tacle Didier Birig, secrétaire général de la fédération santé sociaux, rappelant notamment que les discussions sur la PSC (protection sociale complémentaire) chez les soignants sont toujours au point mort, et que la mise en application de la réforme est reportée de 2026 à 2028 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738142-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-de-la-protection-sociale-complementaire-dans-lhospitaliere-devrait-etre-reportee-a-2028>)).

Attendant de "juger sur pièce", Christian Grolier rappelle sa position de ne pas participer aux groupes de travail qui ne permettent pas d'avancées concrètes. Pour maintenir la pression sur les parlementaires, le secrétaire général confédéral Frédéric Souillot prévoit trois jours de mobilisation devant l'Assemblée nationale lors des discussions budgétaires.

CFDT

De la nomination de David Amiel à la tête du ministère de la Fonction publique, Mylène Jacquot retient, dans une publication sur LinkedIn, que ce dernier "a beaucoup travaillé sur le logement des agents publics", notamment en lien avec les organisations syndicales (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/731817-les-deputes-modifient-a-la-marge-en-commission-la-proposition-de-loi-amiel-sur-le-logement-des-agents-publics>)). "Son rattachement à la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, peut interroger, commente la secrétaire générale de la CFDT, mais gageons que [son] expérience [en tant] que ministre de la Fonction publique lui permette de bien connaître le sujet". Cette dernière avait notamment "ouvert le chantier 'perspectives salariales', en quasi-jachère depuis son départ, qui comportait une partie importante sur les carrières et grilles de rémunération", rappelle Mylène Jacquot, qui insiste sur la volonté de son organisation de s'attaquer aux sujets du pouvoir d'achat, de l'égalité professionnelle et du travail, commandés par la "situation délétère des agents publics".

Unsa

Luc Farré, le secrétaire général de l'Unsa Fonction publique, salue quant à lui la nomination d'un ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, et non plus de l'Intelligence artificielle, comme cela a brièvement été le cas de Naïma Moutchou, ministre éphémère du gouvernement Lecornu I (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738589-naïma-moutchou-est-nommée-ministre-de-la-transformation-et-de-la-fonction-publicques-de-lia-et-du-numérique>)). "Le fait de dissocier les deux est un point assez important", souligne Luc Farré, jugeant également primordial d'"avoir un interlocuteur" dédié à la fonction publique. Par ailleurs, Luc Farré rappelle que David Amiel a travaillé sur le sujet du logement des agents publics, ce qui témoigne de son intérêt pour la fonction publique. Il espère que le nouveau ministre parviendra à "obtenir des arbitrages positifs en matière de pouvoir d'achat et d'amélioration des carrières et des grilles".

FSU

Plus que la configuration du ministère, qui ne la surprend pas, ce sont la feuille de route du nouveau ministre et les orientations budgétaires qui sont les principaux points de préoccupation de la FSU, réagit pour sa part sa secrétaire générale, Caroline Chevé, ajoutant que la crise actuelle "fragilise encore plus" la capacité du pays à mener ses politiques publiques et à défendre les services publics. Elle attend de David Amiel qu'il soit capable de peser pour obtenir des moyens permettant de répondre aux revendications de son organisation. Elle prévoit d'ores et déjà de faire savoir au ministre la "détermination de la FSU à continuer à mobiliser les agents publics".

Solidaires

"Si et fort heureusement, la Fonction Publique a été détachée de l'Intelligence artificielle (comme cela apparaissait dans le gouvernement éphémère de la semaine dernière) il n'y a désormais plus de ministère de plein exercice pour la fonction publique dans ce nouveau gouvernement. Cette 'rétrogradation' est révélatrice de la volonté gouvernementale de relégation de la fonction publique et de ses cinq millions [d'agents]", estime pour sa part Solidaires Fonction publique, dans un communiqué diffusé ce 13 octobre. Le syndicat considère que "le passage sous la coupe de la ministre des Comptes publics révèle également une vision purement comptable de la fonction publique" et indique "clairement que la fonction publique servira à payer la dette du pays".

CFE-CGC

La présidente par intérim de la fédération des services publics de la CGE-CGC, Marie-Christine Carraty, se désolé également que la fonction publique n'ait plus de ministère en propre. Par ailleurs, le ministre délégué étant rattaché à Bercy, elle entrevoit "des discussions difficiles sur les rémunérations", un sujet toujours prioritaire pour le syndicat. "Néanmoins, nous attendons de savoir quel sera le plan d'action au niveau de la fonction publique", notamment sur le budget, affirme l'ex-agente de la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

FA-FP

Du côté de la fédération autonome, c'est plutôt "l'organisation" qui interroge, alors que le ministère de la Fonction publique n'est plus de plein exercice. "De quelle marge de manœuvre disposera le ministre ?", s'interroge ainsi Pascal Kessler, président de la FA-FP. C'est donc armé de "prudence" que le représentant syndical attend de découvrir de "quelle autonomie" disposera David Amiel. Quoi qu'il en soit, Pascal Kessler note également que le ministère de la Fonction publique est désormais rattaché au ministère de l'Action et des Comptes publics. Ce qui traduit, selon lui, l'impression selon laquelle "les agents ne sont qu'un coût". Reste à savoir si le gouvernement résistera à l'examen prochain du projet de loi de finance.

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

À LIRE AUSSI

FONCTION PUBLIQUE



David Amiel nommé ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État dans le gouvernement Lecornu II

+ LIRE LA SUITE

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/738992-david-amiel-nomme-ministre-delegue-charge-de-la-fonction-publique-et-de-la-reforme-de-l-etat-dans-le-gouvernement-lecornu-ii>) (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738944-emmanuel-macron-ville-intelligente>)

VILLE INTELLIGENTE

INTERVIEW

"L'INSP se met véritablement en ordre de marche pour transformer la formation continue" (Philippe Liger-Belair)

"Depuis un an, l'INSP a commencé véritablement à se mettre en ordre de marche pour la transformation de la formation continue", affirme, dans une interview à AEF info (1), Philippe Liger-Belair, le directeur de la formation initiale et continue de l'institut, qui réunit ce 14 octobre 2025 les employeurs publics et les cadres supérieurs et dirigeants de l'État à l'occasion de la troisième édition de sa journée de la formation continue sur son site parisien. Six mois après la remise d'un rapport des inspections générales (<https://www.aefinfo.fr/depeche/732224-les-inspections-generales-donnent-quatre-ans-a-linsp-pour-ameliorer-son-projet-de-formation-continue>) sur la formation continue des cadres supérieurs de l'État et le rôle de l'INSP, qui donne quatre ans à l'Institut pour améliorer son projet de formation continue, les axes de travail sont en cours d'élaboration et seront établis dans les prochains mois. Par ailleurs, une nouvelle version du portail de la formation continue sera opérationnelle en 2026.



Pour Philippe Liger-Belair, le directeur de la formation initiale et continue de l'INSP, en 2022, l'institut "a clairement fait le choix de l'école d'application qui forme à devenir un cadre supérieur de l'État afin d'entrer, dans la plupart des cas, dans le corps des administrateurs de l'État". Institut national du service public (INSP) - Axel Dorr

AEF info : Vous avez pris votre poste il y a un an, en tant que directeur de la formation initiale et continue de l'INSP. Quel est votre premier bilan d'actions, sur le champ de la formation continue ?

Philippe Liger-Belair : La feuille de route de l'INSP, qui date de la création de l'institut le 1^{er} janvier 2022, définit cinq axes, dont le troisième est le développement de la formation continue. Une forte ambition y était posée, avec une évolution attendue par rapport à la période de l'ENA. L'INSP est positionné dans cette feuille de route comme opérateur central et ensemblier de la formation continue.

Au cours des deux premières années, les grandes priorités ont été de transformer la formation initiale et d'assurer la continuité de la formation continue. Nous avons ainsi opéré un certain nombre de formations - notamment les formations "Talents" pour le compte de la DIESE - et posé certains jalons, sans avoir encore établi de cap pour la "formation continue INSP" à long terme.

Mais depuis un an, sa transformation ayant bien avancé (notamment sur la formation initiale, la direction de la recherche et la direction des relations internationales), l'INSP a commencé véritablement à se mettre en ordre de marche pour la transformation de la formation continue. Cette volonté a été affirmée très clairement dès ma prise de poste, à l'été 2024 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/717049-philippe-liger-belair-est-nomme-directeur-de-la-formation-initiale-et-continue-de-linsp>)). Elle s'est traduite par la demande au Premier ministre (conjointement par la DIESE (Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État) et l'INSP (Institut national du service public)) d'engager une mission d'appui de trois inspections générales (2), qui s'est déroulée au cours de l'année universitaire 2024-2025. Le rapport remis au printemps (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/732224-les-inspections-generales-donnent-quatre-ans-a-linsp-pour-ameliorer-son-projet-de-formation-continue>))) a complété le travail fait par les équipes de l'INSP sur la feuille de route. Si bien qu'à l'été 2025, nous avons une vision claire de notre cap et de notre rôle.

AEF info : Justement, comment définiriez-vous ce rôle ?

Philippe Liger-Belair : Nous avons clarifié ces termes d'opérateur central et d'ensemblier. Opérateur central, déjà : l'INSP forme les cadres supérieurs et dirigeants de l'État, étant un formateur parmi d'autres. Il n'est pas au-dessus des autres, mais il remplit une mission d'interministérialité - les inspections parlent de principe de subsidiarité. Il y a de multiples opérateurs dans le paysage, qui sont nos partenaires. L'INSP a déjà un positionnement particulier en tant que formateur initial des administrateurs de l'État ; il doit définir sa mission, en lien avec la DIESE pour former à ce qui n'est pas spécifiquement "métier" ou ne relève pas des ministères et, surtout, les besoins de formation des cadres supérieurs de l'État qui ne sont pas encore couverts.

Deuxièmement, il s'agit d'avoir une porte d'entrée commune - mais pas exclusive - pour l'ensemble des cadres supérieurs et dirigeants de l'État. L'idée est qu'un cadre supérieur de l'État qui souhaite se former en formation continue trouve l'information à l'INSP, que ce soit pour se former à l'INSP ou dans les autres instituts de formation.

"Avoir un rôle d'ensemblier, c'est réunir l'existant, donner une cohérence à l'ensemble"

Avoir un rôle d'ensemblier, c'est réunir l'existant, donner une cohérence à l'ensemble. Nous sommes en train de construire un portail de la formation continue. À cet égard, la journée de la formation continue que nous organisons le 14 octobre s'inscrit exactement dans cette ambition de rassemblement des acteurs. Nous devons comprendre que nous travaillons à la même mission de formation des cadres supérieurs et dirigeants de l'INSP. L'INSP se veut être la maison commune en quelque sorte, où chacun donne à voir ce qu'il fait.

AEF info : Concrètement, avec combien d'opérateurs de formation continue s'agit-il de s'associer au juste ?

Philippe Liger-Belair : Cela reste une démarche volontaire... En formation continue, nous ne procédons pas de la même façon que pour la formation initiale, où les écoles et instituts ont une obligation réglementaire de participer au "tronc commun" dont l'INSP est chef de file. En formation continue, nous nous adressons à l'ensemble des écoles et instituts de formation ayant vocation à former les cadres supérieurs et dirigeants de l'État - principalement publiques, mais pas seulement. Nous essayons autant que possible de les coaliser, de faire vivre cette communauté, de convaincre de notre approche de service public pour constituer le catalogue de formations interministériel. C'est un travail de longue haleine. La journée de la formation continue 2024 a compté quatorze partenaires participants - hors INSP et DIESE. Cette année, nous avons 24 inscrits, ce qui représente une progression significative. Nous commençons à embrasser assez largement les partenaires concernés. Par analogie, le tronc commun compte 21 écoles et instituts.

AEF info : Le premier catalogue interministériel a été lancé en novembre 2023 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/701108-linsp-est-le-bras-arme-de-la-reforme-de-la-formation-continue-des-cadres-superieurs-de-letat-m-le-brignonen>)). Comment l'avez-vous construit, et comment comptez-vous le faire évoluer ?

Philippe Liger-Belair : Ce catalogue est ouvert depuis deux ans et demi, avec aujourd'hui 41 formations répertoriées... Il grandit, de manière sélective, avec nos partenaires, afin de définir les formations les plus appropriées. Nous veillons aussi aux redondances, pour que l'offre soit lisible auprès des cadres supérieurs ou des DRH qui viennent sur le portail.

Nous sommes actuellement à la troisième phase. Tout d'abord, nous avons rassemblé un catalogue assez foisonnant mais qui manquait de cohérence la première année. Ensuite, en 2024, nous l'avons donc mis en cohérence, ce qui nous a conduits à faire des choix avec nos partenaires, pour lancer la démarche, convaincre les cadres supérieurs de fréquenter la plateforme. Enfin, actuellement, nous amorçons une dynamique de croissance, puisque les uns et les autres trouvent de mieux en mieux leur positionnement – notamment l'INSP dans son rôle d'ensemblier.

Le choix a été fait de retenir des formations courtes (qui durent entre une demi-journée et cinq jours) sur différentes thématiques : communication, gestion de crise, etc. Sachant que nous sommes aussi en train de faire évoluer le portail en ligne, pour une meilleure mise en valeur du catalogue. La nouvelle version de la plateforme, qui sera opérationnelle en 2026, permettra une mise en cohérence des formations, avec une entrée par compétences, une démarche beaucoup plus intégrée de parcours de formation et un suivi personnalisé en fonction du profil des agents.

AEF info : Comment procédez-vous pour valoriser en amont la formation continue auprès des futurs cadres supérieurs en formation initiale ?

"Les élèves sont formés pour atteindre un niveau de sortie qui est celui d'un cadre supérieur de l'État en début de carrière"

Philippe Liger-Belair : Effectivement, nous avons aussi pour mission de créer un continuum entre la formation initiale et la formation continue, ce qui est facilité par la réforme de l'encadrement supérieur de l'État. Pour la formation initiale, l'INSP a basculé sur une formation par compétences, avec un référentiel de formation qui intègre le référentiel de compétences de la Dese. Les élèves sont formés pour atteindre un niveau de sortie qui est celui d'un cadre supérieur de l'État en début de carrière.

La formation initiale couvre, par son référentiel de formation, un ensemble de 23 compétences – y compris les douze de la Dese. Puis, au cours de leur carrière, les cadres supérieurs de l'État vont passer des paliers, et pourront continuer de progresser. C'est la différence avec le système par classement qui prévalait jusqu'ici, la démarche est continue et progressive.

AEF info : Toute l'offre de formation continue de l'INSP ne figure pas au catalogue... Comment définiriez-vous le positionnement spécifique de l'INSP, par rapport aux autres acteurs, et au sein de ce marché concurrentiel ? Avez-vous pour ambition de développer encore le contenu de l'offre "INSP" ?

Philippe Liger-Belair : Oui, en tant qu'opérateur, nous avons une offre hors catalogue, avec notamment les formations statutaires, c'est-à-dire les formations dites "Talent" – des cycles en lien avec des programmes de la Dese – et le cycle supérieur de perfectionnement des administrateurs (CSPA (Cycle supérieur de perfectionnement des administrateurs)), dit "Tour ex"). Troisièmement, nous faisons du sur-mesure.

Avec la Dese, nous allons élaborer une cartographie pour définir la place et le rôle de chaque acteur, y compris de l'INSP. Nous nous sommes saisis du rapport des inspections, et sommes en train de travailler à ce juste positionnement. Cela n'est pas encore arbitré entre les différents partenaires. Mais nous devons suivre une logique de complémentarité et le dispositif doit être efficace, du point de vue des finances publiques et des propositions de formations, le marché de la formation continue étant il est vrai concurrentiel, avec nombre d'acteurs privés et publics.

Tous les acteurs se doivent donc de rendre leurs tarifs transparents, comme le souligne la mission d'inspection. Ce sujet est également en cours de discussion avec chaque partie prenante, et nous menons pour cela un travail important de comptabilité analytique pour définir le juste prix d'une formation. Par ailleurs, nous faisons le choix de ne pas aller sur des domaines où certains organismes sont plus compétents que l'INSP, comme la gestion de crise ou la négociation. Alors, plutôt que de créer des formations concurrentes, nous faisons appel à eux ou nous envoyons vers eux les demandes qui nous sont adressées. Pour le CHESP (Cycle des hautes études de service public) par exemple, que nous opérons pour la Dese, nous travaillons avec les instituts partenaires relevant du ministère de l'Intérieur, du ministère des Armées.

AEF info : Le rapport (<https://lgas.gouv.fr/sites/ligas/files/2025-10/Rapport%20lgas%20IGF%20IGA%20Formation%20continue%20des%20cadres%20sup%C3%A9rieurs%20de%20l%27C3%A9tat%20et%20r%C3%B4le%20de%20l%27>)

des inspections générales sur la formation continue des cadres supérieurs des cadres supérieurs de l'État et le rôle de l'INSP, publié par l'lgas (Inspection générale des affaires sociales) le 2 octobre, formule quinze recommandations. Lesquelles jugez-vous pertinentes ? Comment et à quel horizon l'INSP prévoit-il de les mettre en œuvre ?

Philippe Liger-Belair : Je rappelle qu'il s'agit d'une mission d'appui et nous prenons donc ses recommandations, que nous avons toutes considérées avec attention, comme telles. Certaines recommandations s'adressent à l'INSP, d'autres sont à visées plus large et peuvent s'appliquer à l'ensemble de nos partenaires et/ou à notre tutelle. Nous sommes en train de définir les axes de travail en nous en saisissant, à différents degrés, pour une mise en œuvre en lien avec notre tutelle dans les cinq ans à venir. Nous en avons présenté les grandes lignes lors du conseil pédagogique du 8 octobre, après quoi nous établirons les axes dans les prochains mois, avec, comme l'a fait la mission d'inspection, des horizons de court (2026), de moyen (sous deux ans) et de long terme (quatre à cinq ans).

Toutefois, nous nous en inspirons d'ores et déjà au quotidien. À titre d'exemple, la journée de la formation continue que nous organisons le 14 octobre concrétise l'une de ces recommandations, de même que le portail de la formation continue en cours d'élaboration. Le rapport des inspections nous a clairement aidés à définir nos rôles d'opérateur et d'ensemblier.

AEF info : C'est la troisième année qu'est organisée, le 14 octobre 2025, "la journée de la formation continue" sur le site parisien de l'INSP. Qu'en attendez-vous ?

Comment l'encadrement supérieur de l'État s'en empare-t-il ?

"L'objectif de la journée de la formation continue "est que les cadres supérieurs s'adressent directement aux partenaires qui peuvent les former afin qu'ils développent leurs compétences et avancent dans leur carrière"

Philippe Liger-Belair : Cette journée répond à une double démarche vis-à-vis du public et à une démarche complémentaire vis-à-vis de nos partenaires. À l'égard du public, il s'agit, de manière plus affirmée que les années précédentes, de s'adresser aux cadres supérieurs et aux prescripteurs afin que cette journée s'installe dans le paysage comme un rendez-vous annuel. L'objectif est que les cadres supérieurs s'adressent directement aux partenaires qui peuvent les former afin qu'ils développent leurs compétences et avancent dans leur carrière. Par ailleurs, nous voulons convaincre les prescripteurs, à savoir les responsables de ressources humaines chargés des cadres supérieurs et des dirigeants de l'État, de tisser des liens avec nos partenaires.

Et comme je l'ai indiqué, nous invitons à cette occasion toute la communauté de partenaires de la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État à entrer dans une logique de complémentarité et de coopération. La journée prévoit d'ailleurs des moments conviviaux et des ateliers pour travailler ensemble sur des problématiques communes.

AEF info : Le volet "formation initiale" a été réformé ces trois dernières années. Comment s'articulent la formation continue et la formation initiale au sein du "nouvel INSP" ? Quel équilibre est-il visé ?

Philippe Liger-Belair : Cette articulation s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État. Nous ne pouvons pas promouvoir une transversalité des carrières, une fonction publique et une haute fonction publique ouverte sans travailler la formation initiale et la formation continue dans ce sens. Cela revient à considérer que le cadre supérieur arrive avec de grandes qualités mais qui ne sont pas suffisantes pour faire un bon cadre supérieur sur le terrain. Le développement des compétences est donc nécessaire et doit passer non seulement par l'expérience professionnelle, par les partages entre pairs, mais aussi par la formation professionnalisante.

Pendant 76 ans, l'ENA a pu hésiter entre son rôle de "schola" ou celui d'une école d'application. En 2022, l'INSP a clairement fait le choix de l'école d'application qui forme à devenir un cadre supérieur de l'État afin d'entrer, dans la plupart des cas, dans le corps des administrateurs de l'État. Ce choix est en parfait accord avec la formation continue et le lien se fait plus naturellement.

AEF info : Qu'en est-il des moyens financiers, le rapport d'inspections évoquant "un déficit agrégé de l'ordre de 1,5 million d'euros" ?

Philippe Liger-Belair : Il ne m'appartient pas de commenter les arbitrages financiers en cours ni le modèle économique de l'INSP. Pour autant, il est vrai que quand une feuille de route porte l'ambition du développement d'une activité, cela implique des besoins humains et financiers. Les besoins humains ont été dégagés lors de la création de l'INSP, y compris pour la formation continue dont l'équipe a été calibrée pour répondre à la feuille de route. Par ailleurs, la réforme de la formation initiale étant bien avancée, des moyens pourraient être redéployés au sein de l'INSP pour renforcer la formation continue.

(1) Interview réalisée le 1er octobre 2025 et mise à jour après le conseil pédagogique du 8 octobre.

(2) IGF (Inspection générale des finances), IGA (Inspection générale de l'administration) et Igas (Inspection générale des affaires sociales).

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Formation (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21308>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 738667 10 min de lecture

Par Clarisse Jay Pascaline Marion Publiée le 14/10/2025 à 11h06

Les premiers secours en santé mentale se font progressivement une place dans la fonction publique

Comme dans le secteur privé où il a été lancé en France en 2019, le programme de premiers secours en santé mentale se développe dans la fonction publique, où il a été étendu en 2022, sur la base du volontariat. Les collectivités territoriales se sont emparées du dispositif, selon l'association PSSM France, qui pilote le programme de formation. Au sein de l'État, certains ministères et administrations sont plus actifs, tels les ministères sociaux, le ministère de l'Éducation nationale ou encore la pénitencière.



PSSM France a pour objectif de former 750 000 secouristes en santé mentale d'ici à 2030 tous secteurs confondus. Shutterstock - PeopleImages.com - Yuri A
Le dispositif a trouvé rapidement sa place et ne cesse de se développer. Le signe d'un mal-être grandissant sur fond d'incertitudes économiques, sociales et budgétaires ? Alors que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025, le programme de formation "premiers secours en santé mentale", lancé en France en 2019 et piloté par l'association PSSM (premier secours en santé mentale) France (lire encadré ci-dessous), ne cesse de faire des émules, y compris dans la fonction publique où il a été étendu trois ans plus tard. Après que le président de la République Emmanuel Macron en a fait l'annonce en septembre 2021 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/659311-emmanuel-macron-annonce-la-prise-en-charge-de-consultations-de-psychologues-sur-prescription-medicale-des-2022-emmanuel-macron-annonce-la-prise-en-charge-de-consultations-de-psychologues-sur-prescription-medicale-des-2022>)), la ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, reconduite aujourd'hui dans ses fonctions, avait publié à cette fin une circulaire (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Autres%20pages/Circulaire%20du%2023%20f%C3%A9vrier%202022%20actions%20sensibilisation%20formation%20secourisme%20sant%C3%A9%20mentale>) mars 2022 qui vise à "encourager une offre de formation au secourisme en santé mentale pour les agents publics qui le souhaitent". À l'époque, la ministre des Comptes publics mettait en avant les conséquences de la crise sanitaire. Trois ans plus tard, les besoins sont toujours présents et semblent progresser.

Les agents en contact avec le public premiers ciblés

Pour rappel, la circulaire de 2022 concentre le dispositif sur trois modalités : une sensibilisation, via l'organisation d'une demi-journée dans chaque administration, des agents publics afin de "faire connaître la santé mentale en tant qu'enjeu majeur de santé publique et de société" ; une formation de "secouristes en santé mentale" pour qu'ils acquièrent "des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale" (assurée par le CNEPT (Centre national de la fonction publique territoriale) pour les agents territoriaux) qu'ils puissent "reconnaître les signes de souffrance", conseiller et orienter leurs collègues ainsi de "mieux réagir face aux comportements agressifs" ; et une formation de "formateurs au secourisme en santé mentale" afin de constituer un "vivier de formateurs internes" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/667896-le-gouvernement-veut-generaliser-pour-les-agents-volontaires-les-formations-de-secourisme-en-sante-mentale-le-gouvernement-veut-generaliser-pour-les-agents-volontaires-les-formations-de-secourisme-en-sante-mentale>)). Depuis, certains de ces projets ont été financés par le Fiact (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/671079-le-fonds-interministeriel-pour-lamelioration-des-conditions-de-travail-va-financer-37-projets-en-2022>)).

Sont ciblés en priorité les agents en contact avec le public – de plus en plus confrontés à des incivilités et agressions de la part des usagers – ainsi que les professionnels des ressources humaines. La mise en place de ce programme doit s'articuler avec des politiques de prévention et de qualité de vie au travail et faire l'objet d'un suivi de la part des employeurs publics et d'un bilan annuel transmis à la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique), la DGCL (Direction générale des collectivités locales) ou la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) et la FHF (Fédération hospitalière de France) en fonction des versants puis consolidé au niveau global à l'intention du directeur général de la santé. Le secourisme en santé mentale a également été inscrit dans le plan "Santé au travail" 2022-2025 dans la fonction publique. Éducation nationale, pénitentiaires, PJJ...

Pour autant, les données manquent à l'appel et le programme semble davantage se développer dans certaines administrations, sachant que ne sont formés que les agents volontaires. Lors d'un point presse, le 3 octobre, PSSM France a évoqué son déploiement dans certains pans de la fonction publique. "Les collectivités territoriales en particulier se sont emparées de la formation et ont mis en place des projets territoriaux en santé mentale", relève Muriel Vidalenc, la présidente de l'association, citant notamment les communes d'Anthony et de Rennes. Elle dénombre quelque 5 500 agents territoriaux formés. En revanche, les données manquent pour la fonction publique hospitalière.

Dans la fonction publique de l'État, la prise en compte du dispositif varie en fonction des ministères et administrations. Elle est ainsi plus élevée dans les ministères de l'Éducation nationale (où PSSM France dénombre 4 645 agents formés), les ministères sociaux (4 600 agents formés), au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse (1 853 agents formés) et de l'administration pénitentiaire (1 650 agents formés). Parmi les opérateurs de l'État, l'association mentionne également l'exemple de l'université de Bordeaux qui a formé tous les personnels de son service de santé et poursuit l'objectif de former 1 000 étudiants par an.

Méthode "Aérer"

Anne Gastinel, chargée de mission RH au sein des ministères sociaux, désormais secouriste en santé mentale, s'est formée en mai 2024 durant deux jours pendant "lesquels l'accent a été mis sur certains troubles comme la dépression, les crises d'angoisse, les risques suicidaires et les addictions (alcool, drogues). "Nous avons été formés à questionner de manière très directe les agents identifiés à risque. C'est la meilleure façon d'agir", témoigne-t-elle, précisant être "régulièrement sollicitée".

En cas de risque avéré, elle déploie alors la méthode "Aérer", un plan en cinq étapes clés (approcher la personne et évaluer ; écouter, réconforter et informer ; encourager à aller voir un professionnel ; renseigner sur les autres ressources disponibles). Une cellule de veille au sein du ministère peut intervenir en appui.

Les origines des PSSM

La formation au secourisme en santé mentale est inspirée du programme "Mental health first aid", né en Australie en 2000 et déployé dans plus de 28 pays avec 7 millions de secouristes formés, rappellent les ministères sociaux sur leur site. Elle est conçue sur le modèle des "gestes qui sauvent" et vise à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage, et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise. Les secouristes en santé mentale sont formés pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

En France, depuis son lancement en 2019, le programme de formation a franchi en mai 2025 le cap des 200 000 secouristes formés en France sur tout le territoire (contre 50 000 en mars 2023 et 100 000 en février 2024) et en dénombre aujourd'hui environ 226 000 (pour 1972 formateurs accrédités). L'objectif est d'atteindre les 750 000 secouristes d'ici 2030

Collectivités territoriales (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21303>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Hôpital (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21358>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE

 SUIVRE CE SUJET

 @AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 738979  4 min de lecture

Par Clarisse Jay Publiée le 13/10/2025 à 09h59

À LIRE AUSSI

PROTECTION SOCIALE



La santé mentale des soignants se dégrade dans un contexte de tensions et de manque de reconnaissance (MNH-0doxa)

 LIRE LA SUITE

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/730985-la-sante-mentale-des-soignants-se-degrade-dans-un-contexte-de-tensions-et-de-manque-de-reconnaissance-mnh-0doxa>)

FONCTION PUBLIQUE

Les usagers peinent de plus en plus à réaliser leurs démarches administratives, selon le Défenseur des droits

D'après la dernière enquête du Défenseur des droits consacrée à l'accès aux droits et aux services publics, publiée le 13 octobre 2025, les usagers éprouvent plus de difficultés à accomplir leurs démarches administratives en 2024 qu'en 2016. En revanche, la part des usagers déclarant avoir rencontré un problème avec une administration ou un service public est passée de 54 % à 42 %. La dématérialisation produit un effet paradoxal en simplifiant les démarches pour les personnes les plus autonomes mais en les complexifiant pour les publics les plus vulnérables, rappelle l'enquête.



"33 % des usagers ayant déclaré un problème avec un service public rapportent des problèmes avec les organismes de protection sociale", fait état l'enquête du Défenseur des droits, publiée le 13 octobre 2025. Shutterstock - sylv1rob1
Près de dix ans après une première enquête sur l'accès aux droits, le Défenseur des droits publie, le 13 octobre 2025, une nouvelle enquête (<https://www.defenseurdesdroits.fr/enquete-sur-lacces-aux-droits-2e-edition-volume-2-relations-des-usagers-avec-les-services-publics>) consacrée aux relations qu'entretiennent les usagers avec les services publics (1).

Depuis 2016, date de la première enquête, les Français peinent davantage à réaliser leurs démarches administratives. En revanche, ils rencontrent moins de difficultés à résoudre un problème avec l'administration. Le profil des usagers face aux services publics reste déterminant : plus la catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'études sont élevés, moins l'utilisateur peine à accomplir seul ses démarches et à trouver des solutions en cas de problème.

61 % des usagers rencontrent des difficultés

Preuve que le dispositif "démarches simplifiées" lancé par le ministère de la Fonction publique en 2017 a encore de beaux jours devant lui, 61 % des répondants à l'enquête rencontrent des difficultés lors de la réalisation de leurs démarches, contre 39 % en 2016.

Personne n'est épargné par ces difficultés. Les usagers détenteurs d'un master ayant rencontré des difficultés "parfois ou souvent" sont en hausse de 75 % par rapport à 2016 et les cadres et professions intermédiaires en hausse de 86 %. Les écarts entre les classes d'âge se sont également réduits : 63 % des 18-34 ans témoignent de difficultés en 2024 (53 % en 2016) contre 59 % des 55-79 ans aussi, quand ils n'étaient que 30 % à en rencontrer en 2016. Toutefois, certaines catégories de la population font plus souvent état de difficultés que d'autres. C'est notamment le cas des ouvriers et employés (31 %, contre 22 % des cadres) ou encore des personnes rencontrant des difficultés financières (33 %, contre 22 % des personnes qui n'en déclarent pas).

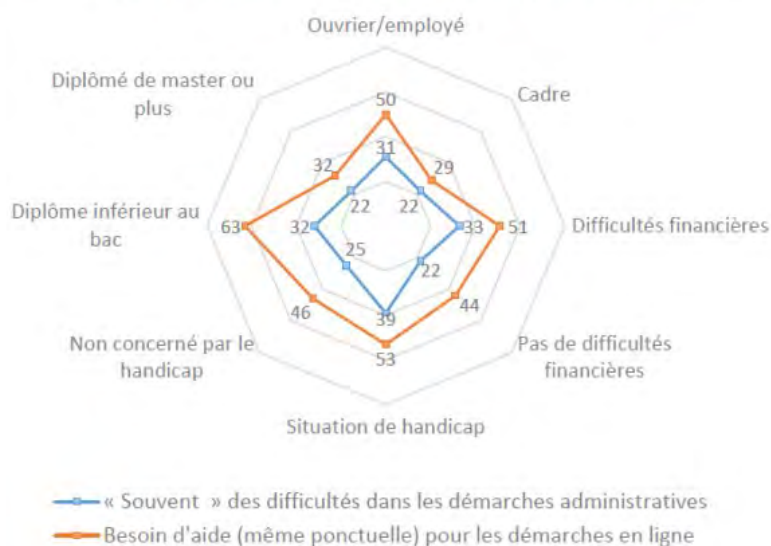
La dématérialisation en cause

L'enquête s'est naturellement penchée sur la dématérialisation et ses conséquences sur l'accès aux démarches des usagers, et donc à leurs droits. "La dématérialisation est susceptible de constituer un frein à l'accès aux droits, notamment des individus les plus vulnérables, comme l'évolution des saisines du Défenseur des droits le souligne", rappelle ainsi l'étude. De fait, elle observe "une forte corrélation entre la difficulté à réaliser des démarches administratives en général et celle à réaliser des démarches en ligne spécifiquement".

Une double difficulté renforcée par le caractère non-systémique d'"alternatives multicanales" comme le téléphone, le courrier ou un accueil physique rendues disponibles par les administrations. Avec pour conséquence un "élargissement du nombre et des profils des usagers en difficulté pour réaliser leurs démarches administratives".

GRAPHIQUE 4

Personnes rencontrant des difficultés administratives ou ayant besoin d'aide pour les démarches en ligne, selon le profil (en %)



Personnes rencontrant des difficultés administratives ou ayant besoin d'aide pour les démarches en ligne, selon le profil (en %).

des problèmes moins fréquents

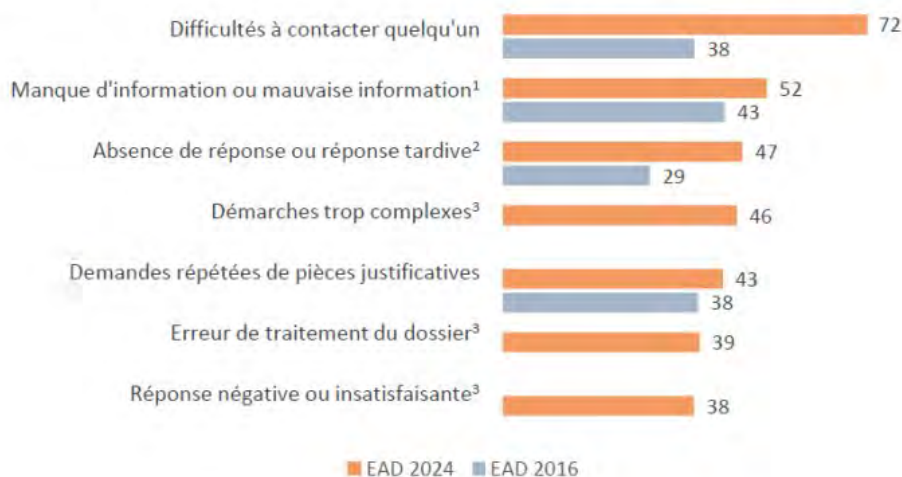
Des progrès sont en revanche à noter quant à la résolution de problèmes avec l'administration. La proportion de personnes déclarant avoir rencontré des problèmes ponctuels ou récurrents avec une administration a diminué entre 2016 et 2024, passant de 54 % à 42 %. La dématérialisation des démarches a pu profiter aux usagers les plus autonomes en ligne, en facilitant la transmission de pièces justificatives et en rendant plus facilement accessibles un certain nombre d'informations.

Parmi les problèmes rencontrés par les répondants figure en premier lieu la difficulté à contacter quelqu'un (72 %).

Viennent ensuite le manque d'information ou les mauvaises informations (52 %), la demande répétée de pièces justificatives (43 %, contre 38 % en 2016) et l'absence de réponse (47 %). Par ailleurs, 46 % des répondants "dénoncent des démarches trop complexes" et 38 % pointent "une erreur de traitement de leur dossier". À noter également : les organismes de prestations sociales concentrent 33 % des difficultés rapportées par les usagers (13 % pour la CAF, 12 % pour la CPAM).

GRAPHIQUE 6

Nature du dernier problème rencontré avec un service public (plusieurs réponses possibles - en %)



Nature du dernier problème rencontré avec un service public (plusieurs réponses possibles - en %).

La rencontre physique plébiscitée

Face aux problèmes rencontrés avec l'administration, les usagers adoptent différentes stratégies. Le téléphone reste la première voie de "relance" identifiée par l'enquête (55 % des répondants), devant Internet (47 %) ou le déplacement physique directement à l'administration (33 %). "Ces stratégies sont révélatrices d'un souhait des usagers de pouvoir contourner le numérique en cas de difficulté", analyse le Défenseur des droits.

Les résultats s'avèrent très différents en fonction de la méthode employée. 72 % des personnes s'étant déplacées déclarent que leur problème a été résolu, contre 67 % ayant employé le téléphone et 56 % le courrier, accréditant l'hypothèse qu'un contact en face-à-face permet une réponse adaptée et individualisée à la problématique rencontrée par l'utilisateur.

Renoncement aux droits

Face aux difficultés, bon nombre d'utilisateurs renoncent toutefois à entreprendre des démarches ou à relancer l'administration en cas d'absence de réponse ou de problème. Dans la catégorie des personnes peu à l'aise avec le numérique (soit 7 % de la population), 25 % des répondants ont renoncé à demander un droit, contre 13 % des utilisateurs les plus autonomes.

Par ailleurs, note l'enquête, si un utilisateur estime avoir subi des discriminations liées à son origine ou sa nationalité, par exemple, il est moins susceptible d'entamer une démarche pour faire valoir ses droits. "Les personnes qui disent avoir vécu personnellement des discriminations renoncent beaucoup plus souvent à initier des démarches (50 %) que celles n'en ayant pas vécu (20 %)", note l'enquête.

GRAPHIQUE 9

Raisons pour avoir renoncé à faire une démarche pour accéder à un droit auquel on peut prétendre (plusieurs réponses possibles - en %)



Raisons pour avoir renoncé à faire une démarche pour accéder à un droit auquel on peut prétendre (plusieurs réponses possibles - en %).

(1) Le Défenseur des droits a fait appel à l'institut de sondage Ipsos pour mener son enquête auprès de 5 000 répondants, soit la même cohorte qu'en 2016. Les entretiens ont été conduits par téléphone auprès de Français âgés entre 18 et 79 ans et résidant en France métropolitaine durant le dernier trimestre de l'année 2024. Outre des

informations de type âge, sexe, lieu de résidence, etc., l'enquête s'appuie également sur des caractéristiques telles la religion, l'orientation sexuelle et l'origine pour "articuler les différentes dimensions productrices de discriminations et d'inégalités".

Emploi (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21301>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 739076  4 min de lecture

Par Odile Romelot Publiée le 13/10/2025 à 18h55

À LIRE AUSSI

FONCTION PUBLIQUE



Les sénateurs veulent moderniser sans exclure l'accès aux services publics

 LIRE LA SUITE

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/737563-les-senateurs-veulent-moderniser-sans-exclure-l-acces-aux-services-publics>) (<https://www.aefinfo.fr/depeche/736475-le-label-services-publics-poursuit-son-deploiement>)

FONCTION PUBLIQUE

Cancer : la France doit savoir pourquoi elle est surexposée

ÉDITORIAL

Le Monde

L'étude du « Lancet », qui a placé la France en tête des pays les plus touchés, doit servir de signal d'alarme. Qu'un pays développé ignore l'ensemble des causes d'une incidence singulière du cancer n'est pas acceptable.

Publié le 11 octobre 2025 à 11h00, modifié à 12h27 | Lecture 2 min.

La bonne nouvelle est que l'on meurt de moins en moins souvent du cancer en France. Avec 136,8 décès pour 100 000 en 2023 contre 184,7 en 1990, la tendance reflète les considérables progrès médicaux. Le pays est l'un des Etats européens où ce taux est le plus bas, ce qui signe l'efficacité de notre système de santé, d'autant plus que le nombre de cas a explosé. C'est la mauvaise nouvelle : la France se classe parmi les pays du monde enregistrant le plus grand nombre de cas de la maladie, une incidence elle-même en forte hausse.

Lire aussi | [Le nombre de décès liés au cancer va fortement augmenter dans le monde d'ici à 2050](#)

En septembre, une étude publiée dans la revue *The Lancet* a même placé la France en tête des pays les plus touchés, avec 389,4 cas pour 100 000 habitants. Cette première place apparaît alarmante. Elle l'est d'autant plus qu'elle reste largement inexpiquée.

Certes, ce classement est sujet à caution. Une autre étude, produite par une agence de l'Organisation mondiale de la santé installée à Lyon classe la France au neuvième rang mondial pour l'incidence des cancers. Des différences dans les sources et les méthodes utilisées peuvent expliquer cet écart. Il n'en reste pas moins vrai que la mauvaise place du pays interroge et justifie des explications qu'il est difficile de fournir aujourd'hui.

Fâcheuse première place

La spécificité du système français de collecte des données fait partie des variables à interroger. Basé jusqu'à présent sur des registres locaux partiels, il exclut bizarrement des zones urbaines denses et les sites Seveso. La mise en place d'un registre national est bien prévue par une loi promulguée en juin, mais il n'est pas opérationnel, le chaos gouvernemental ayant entravé la publication du décret d'application.

Une explication de la forte incidence liée à l'efficacité du système de dépistage semble à écarter car, comparés aux ressortissants d'autres pays développés, les Français ne sont guère assidus aux tests qui leur sont proposés.

Lire aussi | [Cancer : pourquoi la France fait partie des pays les plus touchés au monde](#)

Le tabac et l'alcool, facteurs de risque identifiés de longue date, semblent expliquer en partie la situation de la France, notamment l'augmentation des cancers chez les femmes. Le tabagisme de ces dernières (23 %) y est le plus élevé d'Europe. Quant à la consommation d'alcool, elle reste nettement

supérieure à la moyenne de l'Union européenne. Le nombre de cas de cancer liés à l'absence d'activité physique et ceux associés aux hormones, notamment à la pilule contraceptive, supposent des études sur une éventuelle spécificité française.



Un dermatologue examine les grains de beauté d'un patient à Quimper, dans l'ouest de la France, le 22 mai 2019. FRED TANNEAU / AFP

Ce devrait être aussi le cas pour la connaissance comparée des cancers associés à l'exposition involontaire à des polluants par le biais de l'environnement et de l'alimentation. Si l'imprégnation particulière des Français notamment au cadmium (cancérogène présent dans de nombreux engrais), et aux pesticides (dont le pays est l'un des plus gros utilisateurs du monde) est avérée, le lien avec la surexposition au cancer reste à éclaircir.

Même sujette à caution, la fâcheuse première place française proclamée par l'étude du *Lancet* doit servir de signal d'alarme. Il n'est pas acceptable qu'un pays développé comme la France ignore l'ensemble des causes d'une incidence singulière du cancer. Toutes les instances scientifiques concernées, notamment l'Institut national du cancer, doivent être mobilisées pour une vaste étude épidémiologique englobant l'intégralité des facteurs susceptibles d'être reliés à cette maladie, première cause de mortalité et préoccupation de chacun.

Lire l'enquête | [La France malade du cadmium, une « bombe sanitaire », alertent les médecins libéraux](#)

Le Monde

Services *Le Monde*

Découvrir

Retrouvez nos derniers hors-séries, livres et Unes du Monde



DÉBATS SOCIÉTÉ

Cette sensation que « le réel s'effondre sous nos pieds », ou le nouveau malaise dans la civilisation

Par Nicolas Truong

Publié le 11 octobre 2025 à 06h00, modifié hier à 17h33

Lecture 10 min.

Article réservé aux abonnés

[Offrir l'article](#)

[Lire plus tard](#)

ENQUÊTE | Essor des guerres et hausse des troubles mentaux, dévaluation de la parole et perte du rapport à la réalité sont les signes inquiétants du basculement de nos sociétés. Il y a presque un siècle,

Freud diagnostiquait un mal-être qui fait écho à celui que nous traversons.

Quelque chose ne tourne pas rond. D'inquiétants signaux donnent l'impression que nos sociétés sont au bord de l'implosion. Il faut dire que chaque jour apporte son quota d'accablement, son flot de sidération, son lot de commotions. L'actualité mortifère n'épargne aucun sujet, ni aucun front. La guerre en Ukraine et l'écrasement de Gaza, les femmes contraintes au mutisme en Afghanistan, le complotisme qui, de Washington à Moscou, gagne les plus hauts sommets de l'Etat. Mais aussi les tueries sans raison, les suicides en série, les réseaux sociaux où déferlent tant de pulsions incontrôlées et de harcèlements ciblés.

Le climat morose ne relève pas d'une confuse sensation. Des données objectives étayent le tableau d'une époque mortifère. Les guerres prolifèrent : selon un rapport de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo, paru le 11 juin, 61 conflits ont été enregistrés dans le monde en 2024, ce qui les porte à leur plus haut niveau depuis 1946. Indicateur de la désorientation psychique, les maladies mentales s'amplifient : une personne sur huit dans le monde souffre d'un trouble mental, les symptômes anxieux et dépressifs étant les plus fréquents, d'après un rapport de l'Organisation mondiale de la santé, publié en 2022. La consommation et le trafic de stupéfiants explosent, l'anomie sociale s'étend, l'addiction numérique relaye obscurantisme, complotisme et haines identitaires.

En 1930, Sigmund Freud (1856-1939) faisait prudemment l'hypothèse que nos sociétés étaient devenues « névrotiques ». L'inventeur de la psychanalyse diagnostiquait que l'Occident était traversé par un *Malaise dans la civilisation*. Le coût psychique du renoncement aux pulsions exigé pour faire société devenait trop élevé pour les individus et créait d'immenses tensions. Selon Freud, « la question décisive pour le destin de l'espèce humaine » consistait à « savoir si et dans quelle mesure son développement culturel réussira[it] à se rendre maître de la perturbation apportée à la vie en commun par l'humaine pulsion d'agression et d'auto-anéantissement ».

Après la guerre de 1914-1918, Freud avait, en effet, réformé sa conception de l'appareil psychique. A côté du « principe de plaisir » (qui repose sur la recherche de la satisfaction du désir et l'évitement du déplaisir) et du « principe de réalité » (qui s'appuie sur la capacité du sujet d'ajourner la satisfaction pulsionnelle face aux exigences du monde extérieur), le psychanalyste avait forgé, en 1920, la notion de « pulsion de mort », cette propension à détruire et à s'anéantir. Une pulsion d'agressivité particulièrement menaçante au moment où « *les hommes ont porté si loin leur domination des forces de la nature qu'avec leur aide, il leur est facile de s'anéantir mutuellement jusqu'au dernier* », disait-il.



XAVIER LISSILLOUR

Crise du langage

Le « plus jamais ça » issu de la Shoah, le droit à l'autodétermination né de la décolonisation et la chute du mur de Berlin semblaient placer l'Europe sur la voie de la pacification. Les massacres de Srebrenica (en juillet 1995), en Bosnie-Herzégovine, et de Boutcha (en mars 2022), en Ukraine, comme la nouvelle guerre des drones, démontrent qu'il n'en est rien. Et la parenthèse se referme

sur un continent où, comme le disait Edgar Morin, « *la barbarie n'est pas seulement un élément qui accompagne la civilisation, elle en fait partie intégrante* ». C'est pourquoi, malgré leur inscription dans un contexte historique singulier, ces réflexions, menées alors que la crise financière de 1929 fut qualifiée de « Grande Dépression » et que les nazis consolidèrent leur position au Reichstag lors des élections de 1930, entrent en résonance avec notre époque désorientée et dépassent largement les frontières de l'Occident.

Le nouveau malaise dans la civilisation se manifeste tout d'abord par une crise du langage. Les mots ne correspondent plus aux réalités qu'ils sont censés désigner. Le signifiant ne s'accorde plus au signifié. « *Nous assistons à un détricotage du langage* », affirme la philosophe et psychanalyste Hélène L'Heuillet. Les dictatures nous ont habitués à ce retournement sémantique, parfaitement illustré par les slogans du pays imaginaire d'Océania, la patrie totalitaire portraiturée par George Orwell dans *1984* (Gallimard, 1950, en français) : « *La guerre, c'est la paix. La liberté, c'est l'esclavage. L'ignorance, c'est la force.* »

Selon l'académicienne Barbara Cassin, « *le langage est un bon baromètre de ce que nous vivons et sentons* ». Depuis Aristote, nous savons que l'homme est un animal politique parce qu'il est un animal parlant, rappelle-t-elle. C'est pourquoi « *il faut s'intéresser au langage de ceux qui, pour le meilleur et pour le pire, et en l'occurrence pour le pire, gouvernent notre monde* », analyse la philologue, qui a publié *La Guerre des mots* (Flammarion, 176 pages, 18,90 euros).

Donald Trump et Vladimir Poutine sont tous deux « *conscients de la puissance du langage* », au point d'« *inventer chacun une novlangue adaptée à leurs desseins* ». Le président américain parle « *comme un ado mal dégrossi, à coups de likes et de vantardises* », alors que son homologue russe, lui, « *adopte tous les niveaux de langue, y compris le “mat”, l'argot des bas-fonds* », développe-t-elle. Le mensonge des deux autocrates est permanent : pour Trump, le dérèglement climatique serait « *la plus grosse escroquerie jamais organisée aux dépens du monde* » ; selon Poutine, l'invasion de l'Ukraine n'est pas une guerre, mais une « *opération spéciale* ».

« Pur non-sens »

Le plus déstabilisant, sans doute, précise Barbara Cassin, c'est que *« l'un comme l'autre font ce qu'ils disent, à notre étonnement de vieux démocrates blasés »*. C'est ce dont témoignent notamment l'intensification des raids antimigrants ou l'application des droits de douane aux Etats-Unis, alors que la parole publique serait devenue *« une langue morte »* pour les électeurs des vieilles démocraties, comme le disait, en 2014, l'ancien premier ministre Manuel Valls.

« Les exemples pullulent, même dans l'actualité politique la plus immédiate », observe Hélène L'Heuillet, autrice de *Tu haïras ton prochain comme toi-même* (Albin Michel, 2017). Dire que l'économiste Gabriel Zucman est *« un militant d'extrême gauche »*, comme l'ont déclaré le milliardaire Bernard Arnault et les médias du groupe Bolloré, ou bien affirmer que la condamnation de Nicolas Sarkozy dans l'affaire des financements libyens démontre que *« toutes les limites de l'Etat de droit ont été violées »*, comme l'estime l'intéressé, témoigne de cette *« inversion perverse du langage »*, déclare-t-elle.

Car il ne s'agit pas d'une critique de la taxation des plus fortunés dans un cas, ou de la remise en cause de l'exécution provisoire des peines dans l'autre, mais d'*« un pur non-sens »* : Gabriel Zucman est certes un progressiste engagé, mais ses propositions ne visent pas à sortir du capitalisme, comme le souhaite au contraire l'extrême gauche politique. Quant à la magistrate qui a condamné Nicolas Sarkozy, le 25 septembre, elle n'a fait qu'appliquer une loi adoptée par le Parlement en 2019.

« La manœuvre idéologique est évidente, mais elle contribue à l'évidement du langage, relève Hélène L'Heuillet. Cette confusion est inquiétante, car le pacte social repose sur une correspondance entre le signifiant et le signifié », sans laquelle il devient impossible de se parler, explique-t-elle. Cette manière de *« décrire une situation diamétralement opposée à la réalité »* correspond à ce qu'on appelle en rhétorique l'anticatastase, à savoir une tromperie désinhibée *« qui n'a plus la décence de se cacher »*, fait observer le politologue et chroniqueur Clément Viktorovitch dans *Logocratie* (Seuil, 304 pages,

20,90 euros), essai sur la façon dont les démocraties sont, à leur tour, minées par « *la corruption du langage* ».

La parole semble dévaluée dans l'espace public mais aussi dans la vie sociale. Conduire son existence au temps des « vérités alternatives » est une expérience troublante : comment vivre ensemble lorsque la vérité n'est plus ce qui est, mais ce que l'on souhaiterait qu'elle soit ? Et les psychanalystes prennent comme un symptôme de la désorientation du moment les manquements quotidiens à la parole donnée : « *Les médecins mais aussi les restaurateurs se plaignent des rendez-vous pris et non tenus*, remarque Hélène L'Heuillet. *Dans un monde où rien ne paraît ni fiable ni solide, l'individu tend à se moquer de ce qu'engage le langage, et la sociabilité s'en trouve affectée.* »

Le nouveau malaise dans la civilisation est ainsi marqué par un « *effondrement sémantique* », abonde la sociologue Eva Illouz, autrice d'*Explosive modernité* (Gallimard, 448 pages, 24 euros), une réflexion sur le « *malaise dans la vie intérieure* » qui prend au sérieux « *ce qui n'intéressait pas Freud* » dans son célèbre ouvrage de 1930, dit-elle : la politique, l'économie et l'idéologie. Cette faillite du langage témoigne d'un immense brouillage des catégories qui nous permettaient jusqu'alors d'appréhender la réalité. Aujourd'hui, par exemple, « *le fascisme ne s'oppose pas à la démocratie, mais il se niche en son sein* ». Les repères historiques et éthiques vacillent à tel point que « *c'est la catégorie de réel qui s'effondre sous nos pieds* ».

Tournant anthropologique

Avec sa logique binaire, le numérique accentue le phénomène et polarise les affects. Les réseaux sociaux relient les individus qui partagent la même opinion d'un côté, mais ils les divisent en camps de l'autre, faisant de la sphère publique une bataille de tranchées. Non plus entre la droite et la gauche, mais entre les amis et les ennemis. « *L'ennemi est revenu se loger dans nos sociétés* », s'alarme Eva Illouz, en raison de « *l'invasion du politique dans la subjectivité* ». Sur les réseaux sociaux, les internautes font de leurs opinions une véritable identité qui envahit tout. Le sentiment de mépris accroît et

nourrit la haine. « *Peut-être notre époque est-elle primitive sous le couvert de la civilité* », lance la sociologue.

C'est en ce sens que le malaise dans la civilisation serait plutôt de nature « *psychotique* » que « *névrotique* », considère la philosophe et psychanalyste Cynthia Fleury, « *tant il y a du clivage chez les individus* », quelle que soit leur classe sociale : la personne névrotique est atteinte de troubles du comportement dont elle a conscience, à l'inverse de la personne psychotique qui ne différencie pas la réalité de ce qu'elle perçoit intérieurement. En effet, « *la réalité ne fait plus du tout consensus, alors que la déréalisation et la postvérité prévalent* ». Selon elle, seules les « *forces matérielles* » sont légitimées : la force, l'argent et la technologie.

« *Nous sommes face à un grand affaiblissement des médiations symboliques dû à des multiples attaques politiques et technologiques* », explique l'autrice de *La Clinique de la dignité* (Seuil, 2023). Des attaques menées par des populistes qui s'adressent aux masses de leurs abonnés et façonnent leur psyché. Lorsque, en 2022, Elon Musk a racheté pour 44 milliards de dollars (38 milliards d'euros) le réseau social Twitter, le patron de SpaceX a fait « *une véritable affaire* », analyse rétrospectivement Eva Illouz : « *Ce n'est pas cher du tout pour contrôler le marché idéologique mondial !* »

Lire aussi l'enquête |

[Comment les patrons de la Silicon Valley se sont ralliés à Trump](#)

Effondrement sémantique, dévaluation de la parole, atrophie de la réalité, polarisation et transformation de l'adversaire en ennemi : le nouveau malaise dans la civilisation acte également un tournant anthropologique. Selon la perspective tracée par l'écrivain Régis Debray, l'humanité est passée, au milieu du XX^e siècle, de la « *graphosphère* » à la « *vidéosphère* », à savoir d'un monde dominé par l'écrit à des sociétés envahies par les écrans.

Aujourd'hui, le basculement de l'analogique au numérique s'accélère, avec toutes ses conséquences nouvelles sur l'appareil psychique. « *Nous nous affranchissons progressivement des contraintes de l'ancienne civilisation analogique, grâce aux outils offerts par la nouvelle civilisation numérique, qui semblent nous permettre d'exprimer librement nos pulsions* », résume l'écrivain

Giuliano Da Empoli, auteur de *L'Heure des prédateurs* (Gallimard, 160 pages, 19 euros).

Cependant, dans le même temps, « *nous intégrons les contraintes de cette nouvelle civilisation, bien plus strictes que les précédentes, notamment en matière de contrôle et de restriction des libertés individuelles* », précise-t-il, avec des accents freudiens. A tel point que l'on pourrait même parler d'une fin de la vie privée avec le traçage et la surveillance souvent consentis de nos existences.

Lire aussi l'enquête | [« Ça ne remplace pas ma psy, mais ça permet de vider son sac » : ces jeunes qui s'en remettent à l'IA comme confident et soutien émotionnel](#)

La sensation de malaise provient ainsi du vertige d'une bascule vers un monde numérisé et virtuel dont la pointe avancée est l'intelligence artificielle. « *Comment articuler du très, voire du trop contemporain futuriste avec un passé qui a produit des inégalités insupportables ?* », se demande Barbara Cassin. Aux Etats-Unis, Adam Raine, un adolescent dépressif de 16 ans, s'est donné la mort le 11 avril, après avoir suivi les conseils de ChatGPT, qui était, selon ses parents, devenu pendant de longs mois son confident. Un fait divers dramatique qui témoigne de « *l'effondrement de notre rapport à l'autre, une détresse radicale qui ne trouve plus à qui s'adresser* », s'inquiète la psychanalyste Clotilde Leguil, autrice de *L'Ere du toxique. Essai sur le nouveau malaise dans la civilisation* (PUF, 2023).

Accoucher d'un progrès

En un mot, tout va trop vite. Mais tout ne va pas si mal. Les plus optimistes – ou volontaires – pourraient même penser que nous sommes en train d'assister à une ruse de l'histoire, comme le théorisait Hegel au XIX^e siècle : une étape brutale chargée de négativité permettant d'accoucher d'un progrès. Si l'internationale réactionnaire incarnée par Trump se manifeste aussi brutalement, c'est que, « *d'une certaine manière, nous avons gagné* », assure l'anthropologue Philippe Descola, qui publie *Politiques du faire-monde* (Seuil, 160 pages, 18,50 euros). Toutes les pensées de la diversité – naturelle, sexuelle, culturelle – sont combattues parce qu'elles se seraient peu à peu imposées.

La nouvelle cosmopolitique, *« l'idée que l'émancipation des humains est indissociable des relations qu'ils établissent avec les "autres qu'humains" est admise par suffisamment de gens pour susciter des réactions violentes »*, déclare-t-il. Toutefois, le progressisme aurait promu de façon trop empressée la révolution des mœurs qui accompagne ces changements de paradigme : *« Le wokisme a initialement défendu de bonnes valeurs – comme la dignité des identités – mais d'une mauvaise façon, en allant trop vite, heurtant parfois les classes populaires qui, face aux inégalités, recherchent une stabilité existentielle et n'adhèrent pas à un changement normatif trop rapide »*, relève Eva Illouz.

La racine de la désorientation actuelle serait donc en partie idéologique : *« L'ensemble de ces mouvements d'idées a suscité des réactions très vives, au sens physiologique du terme, comme une infection dans un organisme »*, reconnaît Philippe Descola. Mais la polarisation aurait l'avantage de la clarification : *« D'un côté, "nous" sommes identifiés comme l'ennemi et, de l'autre, l'ennemi s'est déclaré, c'est-à-dire que nous savons contre qui il faut lutter. »*

Les remèdes au malaise civilisationnel ne se réduisent pas pour autant à la logique de la confrontation. Ils s'inventent au quotidien en fabriquant du lien. Puisque la réalité ne fait plus consensus et que la vérité n'est plus partagée, Cynthia Fleury insiste sur l'importance d'une *« thérapie des milieux »*, portée par *« les écoles, les médias et les institutions »* qui pourront redevenir *« des lieux de fabrication de la vérité, d'attention et de confiance »*. La vérité doit redevenir *« une pratique d'enquête commune »*, en prenant en compte l'ensemble des savoirs scientifiques et ceux issus de nos expériences. Et nos institutions se feront ainsi *« capacitaires »*, à savoir capables de *« donner aux individus la possibilité réelle de transformer le monde, d'agir, de sortir de leur constat d'impuissance »*.

Plutôt que d'envisager l'autre comme un obstacle, un problème ou même un poison, comme l'illustre l'usage du mot « toxique » pour désigner certaines relations problématiques, sans doute conviendrait-il également de *« sortir avec lucidité du régime de la méfiance »* et de *« faire confiance à la rencontre et retrouver un rapport à la parole »*, enjoint Clotilde Leguil. Et notamment d'être

ouvert à la rencontre amoureuse, dont l'expérience doit être distinguée des relations d'emprise, de sujétion et de coercition mises en lumière et dénoncées par le mouvement #MeToo, car « *l'amour civilise la jouissance* », insiste l'autrice de *La Déprise* (Seuil, 272 pages, 21 euros).

D'aucuns jugeront les remèdes un peu légers. C'est pourtant d'une façon semblable que Freud conclut *Malaise dans la civilisation*. Personne ne peut « *présumer du succès et de l'issue* » de cet affrontement, avertissait-il, mais voici que s'engage à nouveau le combat décisif entre « *l'Eros éternel* » et « *son adversaire tout aussi immortel* ». En un mot, ce sont nos efforts pour donner corps à la pulsion de vie qui tiendront à distance la pulsion de mort.

Retrouvez deux extraits de « *Malaise dans la civilisation* », de Freud

En 1930, Sigmund Freud écrit un court texte qu'il intitule *Malaise dans la civilisation*, parfois aussi traduit par *Malaise dans la culture* – comme dans l'édition citée ci-dessous, traduction de Dorian Astor, aux éditions Flammarion. Le déjà très célèbre médecin viennois y égratigne la croyance en un progrès de la civilisation, rappelant que, malgré les avancées technologiques stupéfiantes, l'homme est et reste un loup pour l'homme (*Homo homini lupus*). Nous en reproduisons ici deux extraits.

• Le destin de l'espèce humaine (p. 175-176)

« La question où se joue le destin de l'espèce humaine me paraît être la suivante : son développement culturel réussira-t-il, et dans quelle mesure, à se rendre maître des perturbations de la vie en commun causées par la pulsion humaine d'agression et d'auto-anéantissement ? Sous ce rapport, l'époque actuelle mérite peut-être un intérêt tout particulier. Les hommes ont porté si loin leur domination des forces de la nature qu'avec leur aide, il leur est facile de s'anéantir mutuellement jusqu'au dernier. Ils le savent, d'où leur inquiétude actuelle, leur malheur, leur angoisse. »

• L'homme se révèle une bête sauvage (p. 132-133)

« La part de réalité qui se cache derrière tout cela, et qu'on dénie volontiers, est que l'homme n'est pas un être doux, avide d'amour, qui tout au plus serait capable de se défendre s'il est attaqué : mais que parmi les pulsions qui lui ont été données, il peut compter aussi une part puissante de penchant à l'agressivité. En conséquence de quoi, le prochain ne représente pas seulement pour lui un auxiliaire ou un objet sexuel, mais aussi une tentation de satisfaire sur lui son agression, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'emparer de son bien, de l'humilier, de le faire souffrir, de le martyriser et de le tuer. *Homo homini lupus* : qui aura le courage, après toutes les expériences de la vie et de l'Histoire, de contester cette phrase ? En règle générale, cette agression cruelle attend une provocation, ou se met au service d'une autre intention dont le but pourrait aussi être atteint par des moyens plus doux. Dans des circonstances qui lui sont favorables, lorsque tombent les forces psychiques qui s'opposaient à elle et la réfrénaient, elle se manifeste spontanément aussi : l'homme se révèle une bête sauvage, étrangère à l'idée d'épargner sa propre espèce. Quiconque rappelle à sa mémoire l'atrocité des grandes migrations, l'invasion des Huns, des fameux Mongols sous Gengis Khan et Tamerlan, la prise de Jérusalem par les pieux croisés, et même les horreurs de la dernière guerre mondiale, celui-là ne pourra que s'incliner durablement devant la réalité de fait de cette conception. »

¶ « Le Malaise dans la culture », de Sigmund Freud (traduction de Dorian Astor, Flammarion, 2019).